

Ville de San Francisco (États-Unis)

PROFIL

Population	852 469 habitants (estimation 2014) [1]		
Types d'immeubles résidentiels	Nombre total de logements		Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques
	Maisons unifamiliales et plex (1 à 5 log.)	nd	nd
	Multilogements (6 log. et plus)	Environ 8600 immeubles	99,9 %

CONTEXTE

Politiques	- San Francisco, 2003 : adoption du principe de « zéro déchet » pour 2020	
Chronologie	1999	Début de l'implantation de la collecte des matières organiques en commençant avec les générateurs de grandes quantités de matières organiques et de certaines propriétés résidentielles, les multilogements pouvaient participer sans que le programme soit obligatoire

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTIOGEMENTS

Démarche d'implantation	- La Ville a commencé avec les immeubles de 30 log. et plus	
	Propriétaires / gestionnaires - Contact téléphonique pour expliquer le programme - Visite des lieux pour évaluer les besoins	Occupants - « Green Apartment Program » : Sensibilisation porte à porte à l'heure du souper à raison de 3 à 5 immeubles / semaine
Outils	- Liste des matières acceptées (site web, affiches, brochure) - Affiches de signalisation (immeubles, chutes et contenants)	
Relance et récurrence	- Suivi auprès des multilogements vivant des problèmes récurrents de contamination - Programme de subvention de la Ville pour des projets d'ISÉ réalisés par des groupes communautaires (ex. : sensibilisation de la communauté chinoise) - Bulletin d'information publié par l'entreprise de collecte et de transport	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTIOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Exigence générale	- Depuis environ 2005, pour les nouveaux immeubles : obligation de rendre la collecte des matières organiques et recyclables aussi facile que celle des déchets, les moyens sont au choix du propriétaire		

Contenant de tri et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> - Minibac de 7,5 L fourni sur demande - Contenants de carton souillé, sacs de papier et de plastique compostables acceptés : facilite la participation versus un minibac à rapporter après dépôt au contenant de l'immeuble - Congeler les résidus est suggéré 	<ul style="list-style-type: none"> - Sacs remis parfois dans le cas de multilogements pour des familles à faible revenu 	S.O.
Contenant de collecte en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 240 L en général - Bac de 360 L jugé trop lourd - Exigence : 15 L /log., non contrôlée - 1 bac roulant de 240 L / 30 log., en général 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 120 L, 240 L, 360 L - Conteneurs de 1 à 4 v³ - Exigence : 60 L / log., mais pas contrôlé 	<ul style="list-style-type: none"> - Selon la demande du propriétaire, variable selon les conditions sur place (ex. : type d'équipement, espace) - Exigence : 60 L / log.
Lieu d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments construits avant environ 2005 : dans la plupart des immeubles à 3 étages et plus, contenants sur chaque étage, le gestionnaire transporte les contenants à la salle d'entreposage; pour les autres immeubles, salle d'entreposage - Bâtiments construits depuis environ 2005 : obligation de rendre la collecte des matières organiques et recyclables aussi facile que celle des déchets 		
Fréquence de collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Selon la demande du propriétaire pour chacune des fractions - Pour les matières organiques, typiquement 1X / semaine - Les frais de collecte sont facturés aux propriétaires selon la fréquence 		

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Entreprise coopérative [2] qui loue les contenants aux propriétaires		
Collecte	Organisme municipal régional par l'entremise de l'entreprise coopérative		



ENCADREMENT

Outils	ISÉ	« Green Apartment Program » offert de nouveau aux immeubles vivant des problèmes récurrents de contamination Billet de courtoisie : le service de collecte appose un collant sur les contenants contaminés et fait rapport à la Ville; la Ville pense que ce moyen n'est pas efficace (ex. : le gestionnaire ne voit peut-être pas le collant) Possibilité pour les locataires de signaler, de façon anonyme, un immeuble qui n'a pas de programme de triage à la source
	Réglementaires	État de Californie, années 1990 : obligation pour chaque comté d'atteindre un taux de diversion de 25% et 50% en 1995 et 2000 respectivement, pénalité de 10 000 \$/jour de non-conformité San Francisco, depuis 2009 : obligation pour tous de trier à la source les matières organiques, les matières recyclables et les déchets; les pénalités ne sont pas appliquées pour le moment, l'emphase à ce jour a été sur l'ISÉ
	Économiques	Escompte appliqué à la tarification des déchets (collecte, transport et disposition) selon le taux de recyclage des matières organiques et recyclables, jusqu'à un maximum de 75% de rabais Aucun coût additionnel pour la collecte et le traitement des matières organiques et recyclables Pour les immeubles présentant des problèmes récurrents de contamination des déchets, application d'une surcharge de 50% sur les coûts de disposition La Ville exerce son droit de retenir une vente de propriété tant qu'il n'y a pas de service de collecte pour toutes les fractions sur les lieux de l'immeuble Ristourne aux employés de la coopérative qui réalise le transport et la collecte selon la récupération des matières valorisables : La coopérative est proactive auprès des immeubles pour augmenter la participation
Suivi	Tonnage : Pas de données spécifiques aux multilogements Audits périodiques : Taux de diversion et de contamination, notamment pour les multilogements problématiques	

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AUX MULTIOGEMENTS

Performance	- Aucune donnée spécifique aux multilogements - Taux de diversion, toutes matières et tous secteurs (2012) : 80%
Satisfaction	s.o.

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- S'assurer que le programme est le plus uniforme possible (ex. : mêmes couleurs de bacs pour tous les secteurs, mêmes outils d'ISÉ).
- Mettre en place des incitatifs financiers pour les générateurs et les entreprises de collecte et de transport.
- Prévoir des politiques et une réglementation avec une approche qui débute avec des activités d'ISÉ et qui passe par la suite à des activités de contrôle.
- Privilégier les chutes à 3 fractions plutôt que les chutes avec déviateur, car ces dernières sont souvent mal utilisées par les résidents qui doivent choisir le bouton approprié sur un tableau de commande à plusieurs boutons.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. United States Census Bureau. (2015). State and County QuickFacts. Tiré de <http://quickfacts.census.gov/qfd/states/06/0667000.html>
2. L'entreprise coopérative, Recology, appartient à ses employés et est un monopole réglementé.

Représentant municipal consulté :

Alexa Kielty, Residential Waste Assistant, Ville de San Francisco, communication personnelle, 17 novembre 2015.